



( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

L'éloignement de l'école voisine est d'une lieue environ.

a. Leurs noms.

Roche dont Chavel est l'ancien Noville, Versey, & Renmarz.

b. Leurs distances réciproques.

Chavel est une lieue de Roche, autant de Noville, Versey & Renmarz.

I I.

## I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La Lecture, l'orthographe, l'arithmétique, le champ des Blâumes, les prières, les catéchismes d'Orstoval & Superville.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

L'école a lieu toute l'année, excepté les congés de Noël & de la vendange.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Les catéchismes d'Orstoval & Superville.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Les préceptes & réglemens sont assez bien observés.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Trois heures le matin & 2 heures après midi.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont classés.

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur de concert avec la Commune faisait subir un examen aux candidats entre lesquels trois étoient nommés, puis présentés au y devant le Gouvernement pour en choisir un.

b. D'où est-il?

De Noville.

c. Son nom

Abraham Loup.

( 3 )

d. Son âge.

Quarante huit ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Deux.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis trente ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il n'en a jamais eu d'autre.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Il est Notaire.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Quatre en hiver tant garçons que filles, en été il n'y a pas autant d'exactitude.

a. En hiver, }  
b. En été, } soit garçons ou filles.

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y en a aucun.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Aucun.

b. Quelle en est la valeur?

Nulle.

c. Source des revenus.

Le Gouvernement fait 2 A la bourse des pauvres 20 h et la commune 15 h.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

On ne paye rien pour y être admis.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Il n'y en a point.

15°. Bâtiment de l'école.

Il n'est ni neuf, ni vieux, ni délabré.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Un particulier du Village fournit une chambre pour l'école.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La Commune paye six francs par an à celui qui fournit la chambre.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école,

Le propriétaire.

96

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Elle est de 200f?

Elle est toute en argent, mais chaque enfant apporte une fois par jour à l'école en payant une bache de bois.

La source est indiquée plus haut.

Il n'y a rien de tout cela malheureusement

Sous-Préfet de Roche

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Roche.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Noville; Agence de Roche.

d. District?

D'Orge

e. Canton?

Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a qu'une maison Champêtre qui dépend de l'école de Roche, tous ceux qui la composent en son ressort de Roche; cette maison est à 15 minutes, appartenante à Roche.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Chambon, maison de Campagne.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Chambon est à 15 minutes, de Roche.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Roche en fournit 47, Chambon aucun, mais à Roche, il y a eu même jusqu'à 50.

Roche 97  
p. 49